



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 19 février 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	14
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
13 février 2023	
DATE D’AFFICHAGE	
23 FEV. 2024	
Codification : 3.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 22 FEV. 2024 et publication du 22 FEV. 2024	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-neuf** février, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le treize février deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Katy VAZQUEZ DUDEK, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH.

Absents avec excuse (pouvoir) :

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE
André ALEX donne pouvoir à Marcel DUMAS
Didier DUPIN donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK
Patricia PERRET donne pouvoir à Sylvie RENARD
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Roseline TRAMBOUZE

OBJET : 2024-004 : bilan des cessions et acquisitions 2023 de la commune

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan des cessions et acquisitions réalisées en 2023 par la commune.

En effet, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des cessions et acquisitions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la commune.

Il est précisé qu'aucune cession ni acquisition n'a été signée en 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240219-2024-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2024
Publication : 22/02/2024

Conformément à l'article L 2241-1 précité du Code Général des Collectivités Territoriales et oüi cet exposé, le Conseil Municipal **prend acte** de ce bilan.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 22 février 2024



Le Maire,
Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance
Roseline TRAMBOUZE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "JY BOIRE", written over a horizontal line.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Roseline TRAMBOUZE", written over a horizontal line.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240219-2024-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2024
Publication : 22/02/2024